



## Newfoundland and Labrador soil restrictions

Protecting Canada's environment and agriculture from invasive plants and plant pests is important for the health of our economy and for our enjoyment of nature.

### Newfoundland and Labrador restrictions

Soil in Newfoundland and Labrador contains three significant soil-borne pests, which can also be carried in plants with roots and root vegetables such as potatoes, carrots and turnips. If spread, these pests have the potential to devastate Canada's potato industry.

The Canadian Food Inspection Agency (CFIA) works to control and prevent the spread of these pests to other parts of Canada by restricting the movement of soil from Newfoundland and Labrador at all points of exit. This means you cannot transport soil or any materials carrying soil when leaving Newfoundland and Labrador.

### How you can help

Before leaving Newfoundland and Labrador, make sure you are not travelling with any of the following restricted items:

- soil
- potatoes and any parts of potato plants (roots)
- root vegetables (such as turnips, carrots)
- plants with roots or soil
- containers with soil
- used bags and burlap

### Be prepared

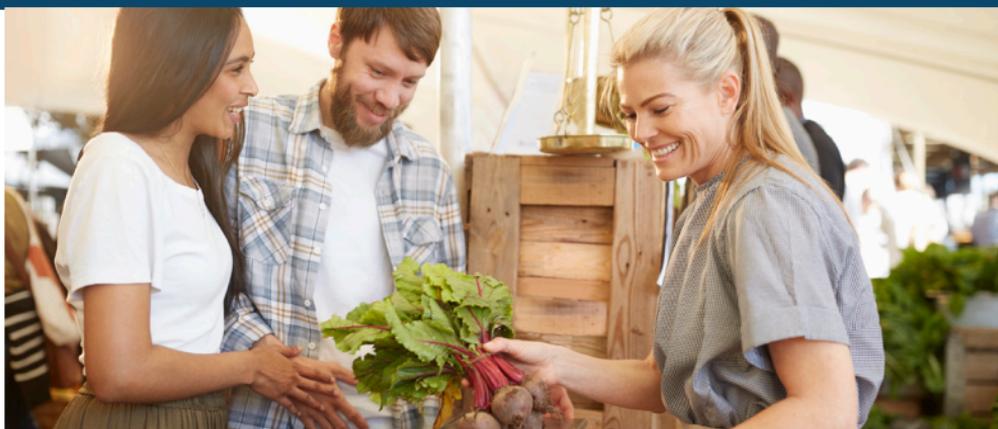
If you need to travel with a restricted item, it may be possible through written authorization under a movement certificate issued by the CFIA.

Contact the Canadian Food Inspection Agency at 709-772-4424 for more information.

**Protect Canadian agriculture: Help prevent  
the spread of pests**

[Inspection.gc.ca/soil](https://inspection.gc.ca/soil)

P0966-18



## Restrictions de sol frappant Terre-Neuve-et-Labrador

Il est important de protéger l'environnement et l'agriculture au Canada contre les plantes envahissantes et les phytoravageurs afin de préserver la vigueur de notre économie et le plaisir de se promener en nature.

### Restrictions de Terre-Neuve-et-Labrador

Le sol à Terre-Neuve-et-Labrador contient trois organismes nuisibles terricoles qui peuvent être transportés dans les plantes avec des racines et les légumes-racines, comme les pommes de terre, les carottes et les navets. S'ils se propagent, ces ravageurs pourraient dévaster l'industrie de la pomme de terre au Canada.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) consacre beaucoup d'efforts à contrôler et à empêcher la propagation de ces ravageurs dans d'autres parties du Canada. À cette fin, elle contrôle et restreint le transport de terre à tous les points de sortie de Terre-Neuve et du Labrador. Ainsi, vous ne pouvez pas transporter de terre ni toute autre matière susceptible d'en contenir lorsque vous sortez de cette province.

### Comment vous pouvez aider

Avant de quitter Terre-Neuve-et-Labrador, assurez-vous de ne pas transporter les articles suivants, car ils sont visés par des restrictions de circulation :

- de la terre
- des pommes de terre et n'importe quelle partie de plante de pomme de terre (racines)
- des légumes-racines (comme les navets et les carottes)
- des plantes avec des racines ou de la terre
- des contenants avec de la terre
- des sacs et du matériel de jute qui ont déjà été utilisés

### Préparez-vous

Pour transporter l'un des articles visés par ces restrictions, vous devrez détenir une autorisation écrite en vertu d'un certificat de circulation de marchandises délivré par l'ACIA.

Communiquez avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments au 709-772-4424 pour obtenir de plus amples renseignements.

**Contribuez à la protection de l'agriculture canadienne en luttant contre la propagation de ravageurs**